

Ed 3c – Copies lettre du 13 septembre 1699

Au 25 mai 1700

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 13 septembre 1699

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 51 p.94

Inventaire. Suite de l'affaire Girard : rencontre des cantons protestants à Aarau, et la nomination d'une commission *ad hoc*. - Enquête à Neuchâtel. - Les pasteurs neuchâtelois *déposent* unanimement, l'un après l'autre, qu'aucune raison politique n'a décidé de la destitution de D. Girard. Il est vrai, on ne lui a jamais reproché d'être du parti Contiste. Mais on ne dit mot que son premier *crime, qui* fut de s'être dressé contre sa Souveraine, Princesse de sang royal, la Duchesse de Nemours, Ni que Girard avait été destitué par la Ville, par l'Eglise aussi *pour avoir fait de la politique chaire*. Mes sieurs les Ministres n'ont pas menti, pour échapper à l'ire de Louis XIV. Il leur a suffisait de certifier *comme devant Dieu*, que la partie de la vérité qui intéressait la Commis-sion. Le ténor des accusations de l'Eglise de Neuchâtel s'est fait plus morale que politico-religieux. Ostervald avait démontré, preuves à l'appui, que Girard avait transgressé des serments, solennellement signés et datés, bien avant les troubles politiques engendrés par lui. Les preuves matérielles en étaient irréfutables. De plus, les documents ramenés de Pontarlier, qui devaient décharger Girard de l'accusation d'adultère, portaient des traces d'inauthenticité, à en croire les partisans de *notre Princesse*.

Monsieur et très honoré Père,

J'ay attendu l'arrivée des Députez des Cantons évangéliques et l'Assemblée de nostre Compagnie pour répondre à la lettre que vous avés eu la bonté de m'escire. Les Députez de Zurich, de Berne et de Basle, parlèrent à Mr. l'Ambassadeur, ainsi que Messieurs vos Députez (qui estoient pour lors à Soleure) vous l'auront appris. Ensuite deux d'entre eux, sçavoir Mr. Hess de Zurich et Mr. Villading de Berne, vinrent icy pour voir ~~les voir~~ les originux tant de la Compagnie que du Conseil de Ville, selon la commission qu'ils avoient receüe. ?

Peu après leur arrivée, nous craignasme qu'ils ne nous fissent quelque proposition de restablir Mr. Girard dans une Eglise. Cet homme vint avec tous ses parens. Mais ils n'ont rien fait de semblable. Ils paroissent mesme très éloignez de le faire, et plus éloignez que jamais depuis les informations que nous leur avons données. Quoique cet accommodement soit plausible, il seroit également contre la conscience et contre la politique pour plusieurs raisons, dont ces Messieurs ont convenu. Surtout qu' ils ne pouvoient nous donner avis de le restablir dans une Eglise, après que Mr. Escher, au nom de tous les Cantons Evangéliques, avoit parlé de luy à l'Ambassadeur, comme d'un homme indigne du caractère sacré, d'un brouillon, d'un parjure et d'un scandaleux.

Ces Seigneurs estant arrivés ici, Monsieur, ils virent lundi les originaux du Conseil. Le mardi, qui estoit hier, la Classe s'assembla et elle trouva à

propos, d'aller en corps, et de déclarer tous, comme devant Dieu, que dans toute la procédure tenue contre Mr. Girard, il n'avoit pas esté dit un mot de Mr. le Prince de Conty, et que l'on n'avoit point destitué Mr.G. en haine de ce qu'il avoit esté dans le Parti de ce Prince. Nous fismes tous cette déclaration, l'un après l'autre, en leur présence. Ensuite nous leur montrâmes nos originaux et nos registres, dans lesquels nus leur fisme re-marquer deux choses<sup>9</sup> Première: que la Classe a toujours eu le droit de déposer les pasteurs, de les changer, et de juger de tout ce qui concerne leur ministère, indépendamment du Prince. Ce que nous prouvâmes par un grand nombre d'exemples, depuis 140 ans. En second lieu, que la conduite de Mr.G. a toujours esté mauvaise, et qu'il en a esté averti, et mesme châtié, par plusieurs fois.

Ces Seigneurs ont esté fort édifiéz de tout ce que nous leur avons fait voir. Ils nous ont priez d'en avoir des copies. Ce qui les a surtout frappéz, c'est un acte fait en 1657. Voicy ce que c'est. Comme en ce tems là, le Prince vouloit nus obliger, à luy présenter deux ministres, et prétendoit avoir le droit de choisir celuy qu'il voudroit, la Classe fit venir tous les jeunes ministres. De leur bon gré ils promirent, jurèrent et signèrent tous, de ne jamais rechercher des Eglises et des vocations autrement que par le moyen et suivant les ordres et la pratique de la Classe, *à peine d'estre déclarez parjures et déchuz du St. Ministère.* Or Mr. Girard est du nombre de ceux qui signèrent cet acte. De plus, en 1658, lorsqu'on luy donna une Eglise, on luy renouvela le serment qu'il avoit presté, lors de sa réception. [Un serment] par lequel nous nous engagions tous *de nous garder de tous complots et bandes qui pourroient troubler l'ordre de la Classe, d'estre soumis à la Compagnie en toutes choses, et à ses ordres. D'accepter les élections telles qu'elles seront faites par les pasteurs. En un mot de dépendre de la Classe.* Il signa encore une fois, après avoir juré. Ces Messieurs furent saisis d'horreur à la vue de tant de serments et de tant de signatutes qu'il a violé de la manière la plus outrée et la plus criante. J'oubliois de marquer que dans l'acte de 1657, il est défendu de se procurer des Eglises par le moyen des Puissances. Je pense que ces Messieurs partiront après-demain, et qu'ils escriront au Roy une lettre où ils informeront S.M. de tout ce qu'ils ont veu.

Mr. Girard nie d'avoir eu recours aux Puissances. Mais sa conduite le condamne. Les lettres, qu'on luy a escrites de chez Mr. le Prince de Conty, font voir le contraire. Outre qu'il a usé de menaces, et dit *qu'il trouveroit de hautes Puissances pour le soutenir. Qu'il falloit le rétablir ou que l'Estat périroit.* On publie qu'il commence à voir que son affaire est désespérée.

Pour ce qui regarde la fille de Pontarlier, il produit un [procès] verbal qui le décharge. Mais il y a des preuves visibles que cet acte est indigne de

foy. Entre autres celle-ci : il est dit que la fille ne sçait pas signer, et qu'à cause de cela, elle n'a pas signé cet Acte. Or nous avons icy des papiers signées de sa main entre autre. Mr .Girard luy-mesme a produit deux lettres qu'il a soutenu venir d'elle et qu'elle a avoué avoir signées. De quoy il prétend tirer avantage. Je pourrois ajouter plusieurs autres réflexions, que l'on publiera un jour, mais je m'aperçois que j'abuse de vostre patience. Je me recommande, Monsieur, à vos bontés, et je suis avec un très profond respect,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* : J.F. Ostervald

Je me donneroi l'honneur, Monsieur, de répondre à Mr.. vostre fils, l'ordinaire prochain.

Remarque marginale-

Ces dernières lettres nous montrent qu'en 1699/1700, il n'est pas encore question d'opposer Orthodoxes et Novateurs. Tronchin tente d'empêcher la rupture qui s'annonce. Ostervald promet de tout faire pour que son tractatus ne heurte personne. Il se dit même prêt à *rentrer dans le silence*, pour éviter tout heurt. Tronchin plaide : si rupture il y avait, la cassure serait d'ordre culturel, plus que théologique. *L'on a été d'a-tant plus surpris de cette censure* – écrit-il à Ostervald dans cette dernière lettre -, *que les plus éclairés voyent bien que la différence d'expliquer les sentiments qu'ils ont examinés, ne vient sinon de ce que les uns ont des idées plus nettes sur cette matière que les autres, quo' on convienne dans le fond, que les diverses manières de concevoir se rencontrent sur plusieurs articles de la religion, sans qu'on accuse personne d'hétérodoxie*. Mais l'heure va bientôt il faudra chacun devra choisir son camp, où Ostervald n'hésitera plus à donner des surnoms fort blessants à ses adversaires, dont : *ignares, paresseux, de mauvaise foi, de politique, et de capable de tout*. Il est vrai que le tractatus était connu en Helvétie, et le catéchisme de 1702 applaudit dans les Pays du Refuge, avant même sa publication. Le 10 mai 1700 Tronchin n'hésite plus. Il écrit à Ostervald : *Il est certain que vous êtes pour la vérité, et les autres dans l'erreur, à faute de faire la distinction de la nécessité d'avec le mérite*. L'opposition des opinions est devenue une affaire de conscience, de vérité ou de mensonge. Une forme de rationalisme était née.

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 20 septembre 1699  
Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.100  
Inventaire. Lettre à Mr. de Cambiague via Tronchin.- Mme de Nemours a donné la main à la destitution du pasteur de Montet (exigée par le Roy), mais envoyé une lettre forte à Louis XIV. Où elle se plaint d'être sacrifiée à un D.Girard, mal vu en toute la Suisse.

Monsieur [et très honoré Père,]

Puisque vous avés eu la bonté de m'envoyer la lettre que Mr. de Matignon m'a fait l'honneur de m'crire, je pense que vous voudrés bien vous charger du soin de faire passer jusqu'à ce Seigneur, celle que je prens la liberté de luy escrire, soit en l'envoyant vous-même, soit en la remettant à Mr. de Cambiague, à qui je vous prie de faire mes complimens.

J'aurois répondu plus tost, mais il m'a este impossible, puisque je receus vostre lettre dans le tems que les députés des Cantons estoient icy, et que nous étions le plus occupés.

Monsieur Chambrier mon beau-frère vous a, aussi bien que moy, beaucoup d'obligations de ce que vous nous avés fait part des nouvelles que vous aviés reçues de Paris.

Enfin, Madame a donné les mains à la destitution de Mr. de Montet, par une lettre à S.M.S. que vous aurés sans doute vuë. Elle est forte. Sur la fin Madame consigne qu'elle attend de la justice du Roy le rétablissement de Mr. de Montet. Mais l'endroit, où elle parle de Mr. Girard, est le plus fort de tous. Elle dit qu'il luy est fâcheux d'estre sacrifiée uniquement pour un tel homme, son sujet, qui, non seulement est coupable d'infidélité, mais qui est connu par toute la Suisse comme un infâme, adonné à toutes sortes de vices et de dérèglements. Elle dit aussi quelque chose pour la justification de nostre Compagnie et du Conseil de Ville. Je vous marque cecy, Monsieur, pour vous informer du précis de cette lettre, au cas où vous ne l'ayés pas vüe, mais à condition, s'il vous plait, que cela ne se publiera pas. Au reste, tout le monde convient icy (ou peu s'en faut) que le rétablissement de Mr. Girard ne se peut, ni ne se doit faire. Ms. les Députés des Cantons s'en sont allez, convaincus de l'impossibilité de ce rétablissement, et de la justice de nostre procédé contre luy. Nous sommes dans l'attente de sçavoir quelles résolutions ils prendront à Bade.

J'ay vu Mr. Turretin il y a deux ou trois lunes, ce qui n'a fait proprement qu'augmenter la forte passion que j'ay de le voir. On ne peut l'aimer et l'estimer plus que je fais. Ayés la bonté, Monsieur, de l'asseurer de mes très humbles respects. Je vous prie aussi d'en estre persuadé, et de continuer à m'honorer de vostre bienveillance. Je suis de tout cœur,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* : J.F. Ostervald

Je ne manquerai pas de faire vos compliments à Mr. Gelieu mon collègue, dès qu'il sera icy. Mais il y a quinze jours qu'il n'a ...?...de l'honneur de vostre souvenir.

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 23 septembre 1699  
Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 51 p.102